



Plan antichute des personnes âgées

Présentation résumée

Bourgogne-Franche-Comté

13 décembre 2022

Quelques chiffres en Bourgogne-Franche-Comté

662 297

Habitant(e)s de 65 ans et plus en BFC
 soit 23,7 % de la population régionale

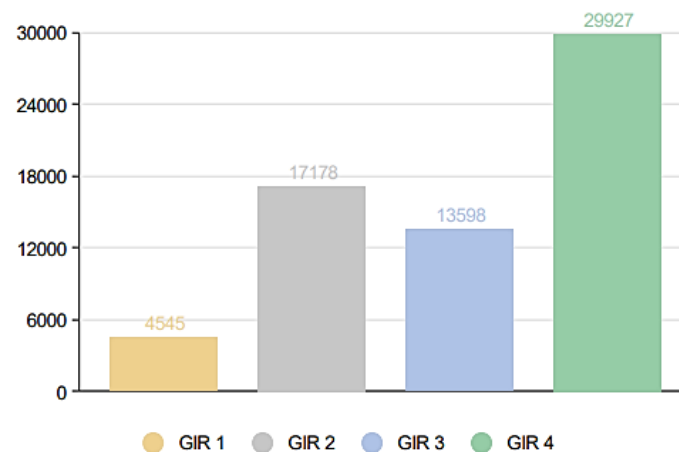
Source : INSEE



65 248

Bénéficiaires de l'APA
 parmi les personnes de 60 ans et plus

Source : INSEE



Répartition des bénéficiaires de l'APA par GIR, en 2020

Source : DREES



8 711

Chutes graves parmi les 65 ans et plus

Source : PMSI, ATIH



8 148

Séjours hospitaliers pour cause de chute parmi les 65 ans et plus

Source : PMSI, ATIH



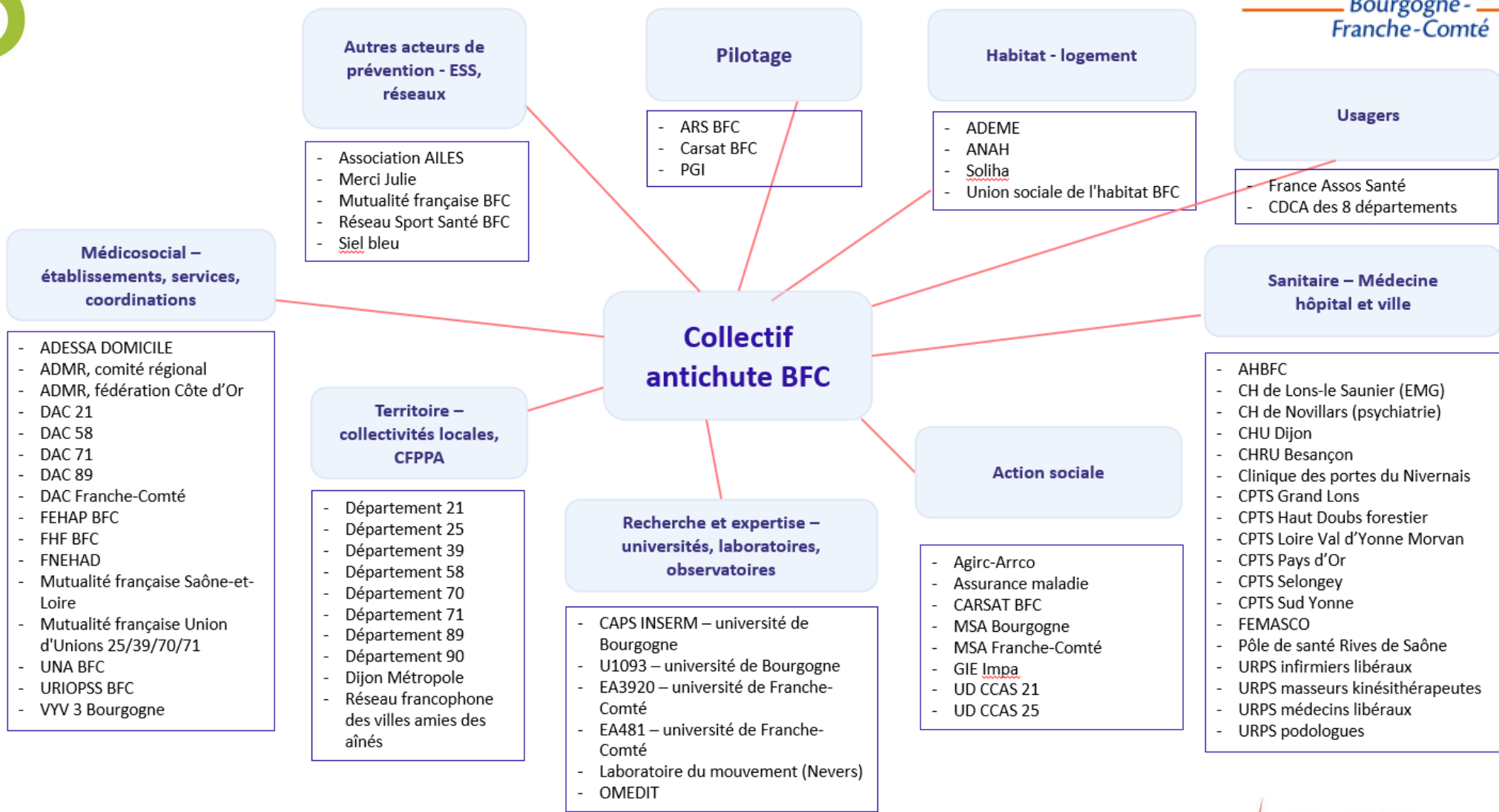
563

Décès dus à des chutes, en 2016, en BFC

Source : CépiDC



**PLAN ANTICHUTE
DES PERSONNES ÂGÉES**





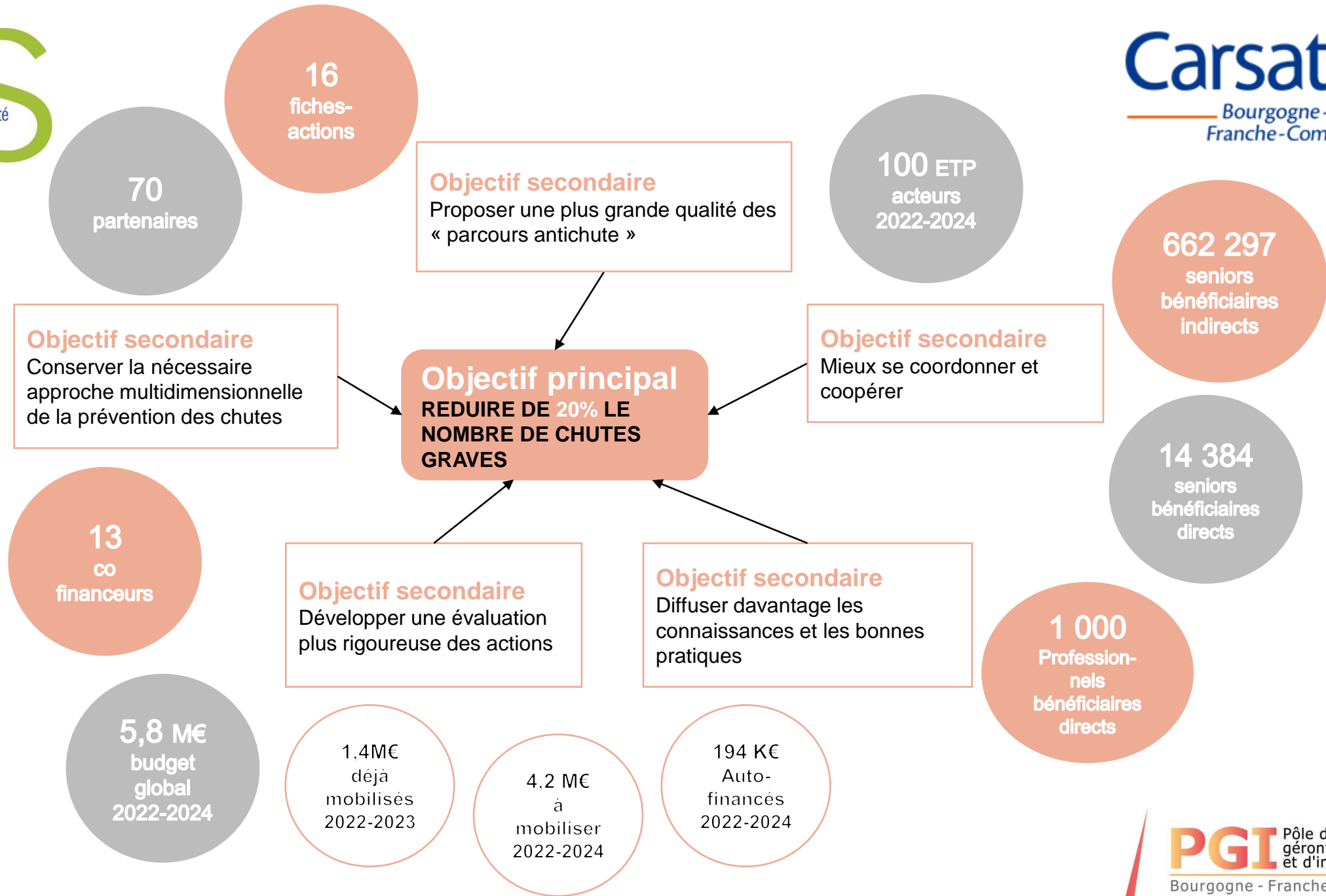
En Bourgogne-Franche-Comté (BFC) comme sur les autres territoires régionaux, la prévention des chutes et des récidives de chutes des personnes âgées mobilise déjà de nombreux acteurs.

Parmi ceux-ci, 70 ont d'ailleurs été invités à préparer notre Plan antichute BFC, et vont constituer le comité de pilotage du plan triennal.

Notre objectif partagé : **-1 830 séjours hospitaliers pour chute et -113 décès dus à des chutes d'ici décembre 2024.**

L'état des lieux régional fait apparaître des dynamiques remarquables, qu'il importe de prendre en considération sur la période 2022-2024 afin de les faire connaître et, dans certains cas, d'appuyer les suites d'expérimentations :

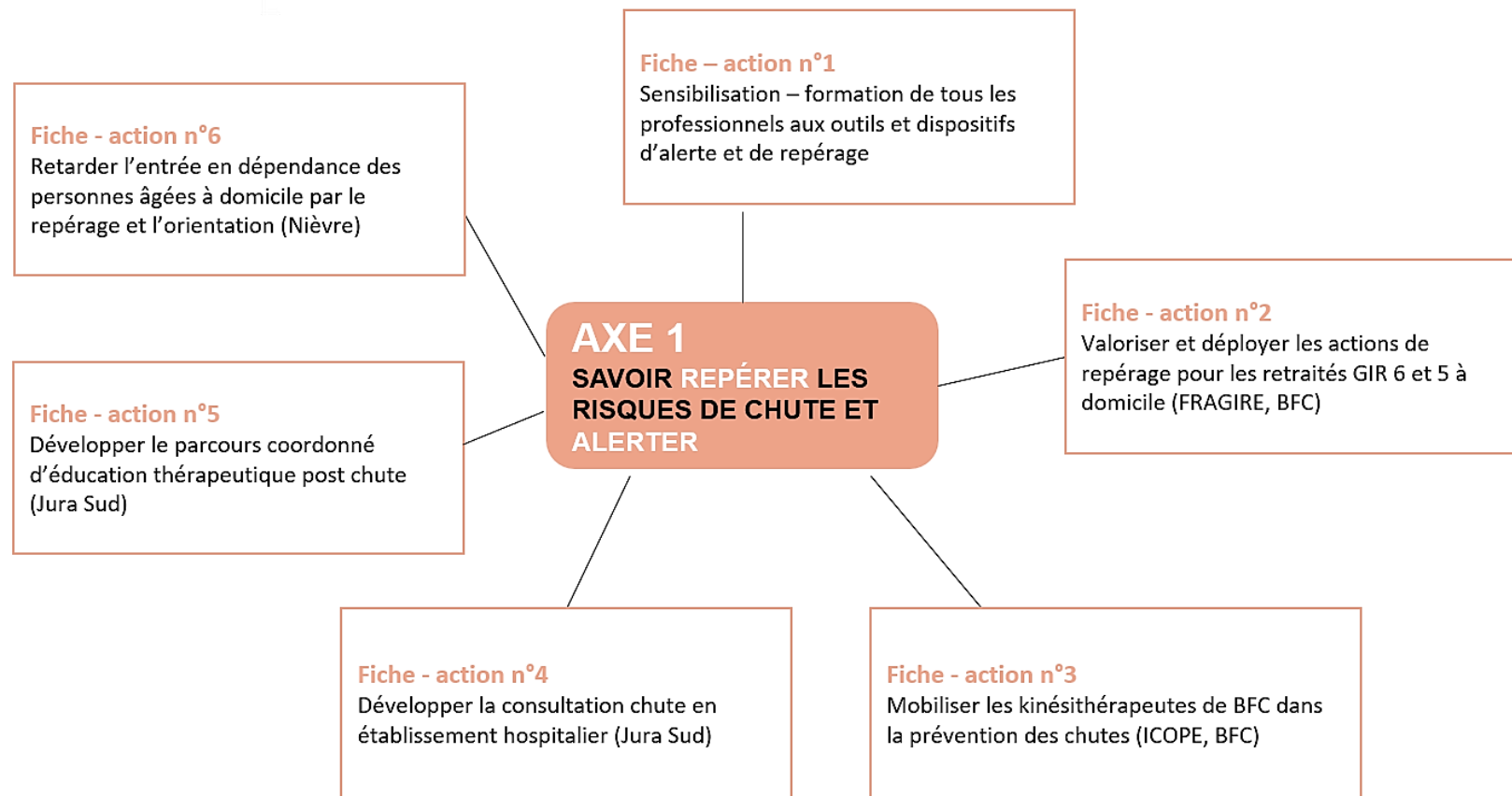
- Le Plan antichute BFC présente des fiches-actions choisies pour contribuer à chacun des axes priorités par le ministère.
- Il doit aussi représenter une opportunité de plus grande concertation pour soutenir la valorisation et la pérennité de modèles démontrés comme efficaces dans les parcours antichute des personnes âgées.





Ce premier axe du Plan antichute est envisagé au regard de nos objectifs secondaires : développer la coordination et la coopération, tout autant que l'évaluation et sa diffusion, au service de parcours antichute améliorés pour chacun(e) parmi les 65 ans et plus en BFC. Il se décline donc en deux types d'actions, avec 5 fiches-actions complémentaires :

- **Une action régionale de sensibilisation/formation** de tous les professionnels comme acteurs potentiels du repérage des risques de chutes et de l'alerte (et de l'orientation),
- **Des actions infrarégionales d'optimisation de dispositifs** de repérage et d'alerte par le renforcement des coopérations et du SI. Ces poursuites d'expérimentations, dotées de démarches évaluatives exigeantes, constituent sur la durée du Plan antichute BFC des occasions de progresser en termes d'outils et dispositifs, et d'enrichir les contenus de sensibilisation/formation de tous les professionnels sur la période 2022-2024.





La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts remarquables pour ce 2^e axe du Plan antichute, avec des acteurs experts déjà très fortement mobilisés, et très bien coordonnés sur certains territoires infrarégionaux. L'enjeu est donc double d'ici décembre 2024 : d'une part, déployer sur l'ensemble de la région nos modèles éprouvés pour des aménagements de logements personnalisés, et d'autre part, anticiper puis proposer sans délai Ma Prime Adapt' dans toute la région, dès que ce nouvel outil de démocratisation de l'aménagement antichute des logements sera disponible.

Ce 2^e axe du Plan antichute se décline donc en deux actions complémentaires en BFC :





Comme pour l'axe 2 du Plan antichute BFC, les aides techniques à la mobilité bénéficient dans notre région d'une dynamique d'acteurs remarquable auprès des personnes âgées GIR 6 à 1. L'ambition pour ces 3 années est celle d'une approche encore plus intégrée, et résolument tournée vers un objectif d'accessibilité pour le plus grand nombre grâce à l'économie circulaire.

Ce 3^e axe se présente donc sous la forme d'une seule fiche-action, mixant plusieurs expérimentations aux configurations distinctes pour une même finalité, et intégrant les modalités de partage régulier des avancées pour atteindre rapidement et durablement les objectifs visés par tous :

AXE 3
DES AIDES TECHNIQUES
À LA MOBILITÉ FAITES
POUR TOUS

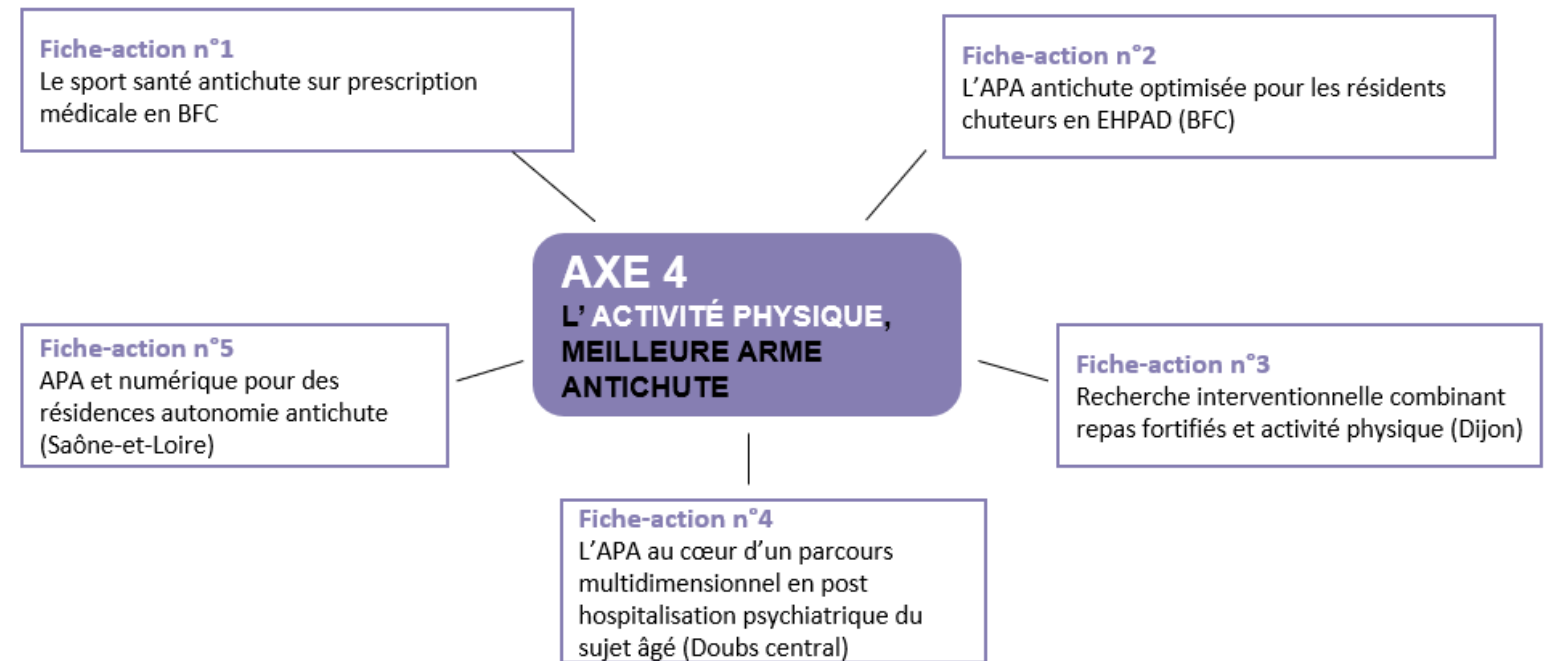
Fiche - action n°1

Tests et déploiements de modèles de
recyclothèques des aides techniques à la
mobilité



Concernant l'activité physique, la BFC présente des atouts particuliers, favorables à la mobilisation antichute : le dispositif PASS du réseau régional sport santé, le référentiel et les modules d'activité physique adaptée en EHPAD du programme OMEGAH, un programme pluriprofessionnel expérimental à impact probant, etc.

Pour ce 4^e axe, les actions de notre Plan antichute BFC visent donc à renforcer et déployer ou essayer ces dispositifs sur tous les territoires de BFC, et à renforcer les démarches évaluatives, à travers 5 fiches-actions :





En BFC comme ailleurs, les opérateurs de téléassistance et les systèmes possibles, à domicile et en établissement, sont nombreux et diversifiés. Des dispositifs de prescription avec prise en charge financière sont observés dans la région, avec des schémas organisationnels, techniques et financiers, différents.

L'enjeu de la téléassistance pour tous interpelle ainsi les opérateurs, les prescripteurs, les co financeurs, les utilisateurs (établissements et particuliers) : quels modèles peuvent favoriser l'efficacité et l'accessibilité de la téléassistance antichute ?

Ce 5^e axe se décline donc, pour le Plan antichute BFC, en une action pilote qui pourra venir alimenter l'étude nationale d'usage et d'efficacité des dispositifs de téléassistance à domicile menée par la CNSA.

Fiche-action n°1

Evaluation de dispositifs innovants de prévention des chutes en EHPAD

AXE 5
LA TÉLÉASSISTANCE
POUR TOUS

En France, 450 000 personnes de 65 ans et plus font une chute chaque année ; 7 chutes sur 10 ont lieu à domicile ; 9 300 chutes mortelles sont recensées annuellement, faisant de la chute la première cause de mortalité accidentelle parmi les personnes âgées.

Pourtant, en majorité, le grand public ignore encore ces chiffres. Les personnes âgées n'anticipent pas le risque de chute grave ; elles n'identifient pas la chute comme le premier marqueur de fragilité ; elles ne s'impliquent pas dans une démarche de prévention pour en limiter le risque ou la fréquence. Ainsi, un tiers des plus de 65 ans et la moitié des plus de 85 ans chutent au moins une fois par an.

Ces constats nous amènent à porter une très grande attention à l'information et à la sensibilisation des personnes âgées et de leur entourage. Avec un double objectif : leur permettre d'identifier les risques sans verser dans les messages alarmistes ; leur donner les moyens de prévenir ces risques sans tomber dans l'injonction au « bien vieillir ». Globalement, réussir une communication positive.

Cet axe transversal se décline donc en deux actions de notre Plan antichute BFC :



Fiche-action n°1
Plan de communication régional
auprès du grand public

**AXE
TRANSVERSAL
INFORMER ET
SENSIBILISER**

Fiche-action n°2
Codesign de la communication avec
les publics cibles

Composition du comité de pilotage restreint du Plan antichute BFC :

- ARS BFC
- CARSAT BFC
- Départements / Conférences des financeurs
- Dijon Métropole / Conférence des financeurs
- PGI
- France Assos Santé BFC
- Pr France Mourey
- Pr Patrick Manckoundia

Prochaines étapes d'ici janvier 2023 :

- Fin décembre : transmission du projet par l'ARS, à la mission ministérielle antichute
- 12 janvier 2023 : évènement de lancement du Plan antichute régional à Dijon

